

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *La passion du sport*

Délibération n° : 427

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 180998

**Direction en charge :** Ressources Humaines

**Objet :** La Cotonne Boxe - Mise à disposition à temps non complet de M. Khalid ABDELAZIZ -  
Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 16/11/2018

**Compte rendu affiché le :** 27/11/2018

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

**Absents :**

M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *La passion du sport*

Délibération n° : 427

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 180998

**Direction en charge :** Ressources Humaines

**Objet :** La Cotonne Boxe - Mise à disposition à temps non complet de M. Khalid ABDELAZIZ -  
Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Cotonne Boxe, association créée en février 2002 dans le quartier de la Cotonne, a pour mission d'enseigner la boxe et ses valeurs. C'est un lieu d'apprentissage des règles et du respect de l'autre. Elle compte environ 110 licenciés.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Cotonne boxe a pour objectifs d'une part, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes notamment ceux issus des quartiers dits sensibles et d'autre part, de toucher un large public (femmes, personnes atteintes d'un handicap...).

La Ville de Saint-Etienne a décidé d'accompagner l'association par la mise à disposition à temps non complet (12 heures hebdomadaires) d'un agent municipal, entraîneur diplômé d'Etat.

Cet agent a été mis à disposition de l'association La Cotonne Boxe, à compter du 1er janvier 2016, pour une période de trois ans, par convention approuvée par délibération du conseil municipal n° 133 du 4 avril 2016.

La convention arrivant à son terme, il convient de la renouveler pour une nouvelle période de trois ans allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 inclus, renouvelable par reconduction expresse.

□ **Contenu :**

Les missions de l'agent mis à disposition sont :

- entraîneur principal des licenciés (boxe éducative, boxe loisir, boxe amateur),
- mise en place de manifestations.

Conformément aux dispositions du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, il s'agit d'une mise à disposition à titre onéreux.

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire lors de sa séance du 22 novembre 2018, cette mise à disposition, à titre individuel, portera sur un temps non complet (12 heures hebdomadaires).

Cette décision doit prendre la forme d'une convention jointe à la présente délibération.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : Coût de l'agent  
(traitement + régime  
indemnitaires) :  
14000€an (12h  
hebdomadaires)  
Recette de mise à  
disposition : 14000€an  
(12h hebdomadaires)

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	Dépense : 14000€ Recette : 14000€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la mise à disposition à titre onéreux et à temps non complet de M. Khalid ABDELAZIZ, agent municipal, auprès de l'association la Cotonne Boxe,
- approuver la convention avec cette association et M. Khalid ABDELAZI réglant les modalités de cette mise à disposition,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

<p><b>Décision :</b> Proposition adoptée</p> <p><b>Résultat du vote :</b> 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)</p>	<p><b>Imputation budgétaire</b></p> <p>Dépense (coût de l'agent) : BP 2018 - chapitre 12 - articles 6411 et suivants Recette de mise à disposition : BP 2018 - chapitre 70 - article 70848</p>
<p><b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b></p> <p><b>Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY</b></p>	